



Additif N° 1 - N°25S01

Organisation d'un séjour de type camp d'ados durant les vacances – Juillet et Août 2025 -
2026 - 2027

Question du candidat : ***Dans ce contexte, pourriez-vous nous préciser s'il est envisagé d'ajuster le DPGF pour les séjours de 2026 et 2027 ?***

Réponse de la collectivité : Bonjour, la DPGF en format Excel donc modifiable, peut faire l'objet d'une modification pour par exemple intégrer plusieurs onglets (un pour chaque année) ou alors doubler de cases en colonnes C, D et E dès lors que le coût total (HT et TTC) pour les trois années est clairement mentionné.

Q : Avez-vous également envisagé une clause particulière permettant de modifier le marché en cas d'évènements exceptionnels ?

R : La collectivité est pleinement consciente de la difficulté à produire une estimation précise des coûts des transports notamment sur une durée de trois ans. A cet effet, a été prévu à l'article 4 – Prix de l'acte d'engagement, la clause suivante.

« Néanmoins et compte tenu des aléas du marchés, le pouvoir adjudicateur pourra envisager la possibilité de faire droit au titulaire d'un éventuel avenant selon les prescriptions réglementaires des articles R- 2194-1 et suivants du Code de la Commande Publique. »

Toutefois, le candidat doit fournir une offre au plus proche de la réalité possible sur laquelle il sera noté. Il doit faire preuve de prévision sur le long terme et de diligence comme il est indiqué à l'article 4.1 du CCAP. Pour les éléments qui ont trait aux modalités de transport, le candidat peut s'inspirer des coûts des voyages similaires qu'il aurait déjà eu à organiser. Pour les coûts fixes, aucune réévaluation ne devrait être prévue (ex : rémunération du prestataire, visas des pays retenus, encadrement, assurance etc.).